Ville de Kingersheim

Le Maire

482/2022

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 11 octobre 2022

Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière -huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu La demande de l'entreprise STARTER TP en date du 03 octobre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de suppression d'un branchement de gaz par l'entreprise STARTER TP sise 71 rue des Bois à Feldkirch, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation rue de Richwiller.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 21 novembre au vendredi 02 décembre 2022, l'entreprise STARTER TP est autorisée à effectuer des travaux rue de Richwiller à hauteur du numéro 134.

Article 2 – Durant les travaux, le trottoir sera neutralisé dans la section comprise entre les rues de Guebwiller et d'Alsace.

- Une signalisation « piétons, prenez le trottoir d'en face » sera mise en place à hauteur des passages à piétons, de part et d'autre des travaux.

Article 3 – Le stationnement est interdit rue de Richwiller, sur une distance de 20 mètres de part et d'autre des travaux.

Article 4 – L'abris bus situé à proximité des travaux sera déplacé à 50 mètres en amont des travaux dans le sens faubourg de Mulhouse – Kaligone.

Article 5 – Pendant la durée des travaux, la circulation sera maintenue en double voie avec séparation K5C.

Article 6 – Pendant les travaux, la vitesse est limitée à 30 Km/h rue de Richwiller, dans la section comprise entre les rues de Guebwiller et d'Alsace.

Article 7 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 8 – La police municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
Le Maire,

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

Le Maire,
signé
Laurent Riche